

Nanterre, le 16 juin 2025

## **SYNTHÈSE**

### **LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE**

### **DU LUNDI 16 JUIN 2025**

**52 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.**

**Les élus ont voté notamment :**

- **Les dispositifs Quartiers d'avenir concernant les quartiers du Chemin de l'Île et du Parc Sud à Nanterre.**
- **Les contrats de développement entre le Département et les villes de Courbevoie, Vanves, Châtillon et Levallois-Perret**
- **Les subventions données aux collègues et les dons d'ordinateurs aux collégiens.**

## **BUDGET ET FINANCES**

### **Rapport 25.113 – Paris La Défense – Garantie d'emprunt – Aménagement du quartier des Groues à Nanterre**

L'Assemblée départementale approuve une garantie d'emprunt de 6,1 M€ (25 %) au profit de Paris La Défense pour financer l'acquisition de terrains SNCF dans le cadre du futur quartier des Groues à Nanterre. Ce projet d'aménagement urbain, en lien avec La Défense, prévoit logements, bureaux, commerces et espaces publics. La garantie, partagée avec la Ville de Nanterre, respecte les équilibres financiers du Département.

### **Rapport 25.114 – Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental – Participation de fonctionnement 2025**

L'Assemblée départementale approuve une contribution de 5 000 € au fonctionnement du Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartemental (FS2i) pour l'année 2025. Malgré le gel des investissements en raison d'un contexte financier contraint, le FS2i poursuit le soutien à certains projets engagés et compense les moyens fournis par le Val-d'Oise, Département support.

### **Rapport 25.115 – Dotation de soutien à l'investissement des Départements 2025 (DSID) – Rénovation énergétique globale – Collège Jules Verne à Rueil-Malmaison**

L'Assemblée départementale approuve le dépôt d'une demande de subvention de 501 806 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) 2025. Cette aide contribuera au financement de la rénovation énergétique du collège Jules Verne à Rueil-Malmaison, incluant ravalement, isolation extérieure et remplacement des menuiseries. Les travaux sont prévus de juin 2025 à mars 2026.

## **HABITAT ET RÉNOVATION URBAINE**

### **Rapport 25.117 – Quartier d'Avenir Hauts-de-Seine – Commune de Nanterre – Quartier du Chemin de l'île – Protocole pluriannuel et conventions d'attribution de subvention**

L'Assemblée départementale approuve protocole pluriannuel et six conventions de subventions pour accompagner le projet de renouvellement urbain du quartier du Chemin de l'île à Nanterre. Avec une participation de près de 13 M€, le Département soutient un programme ambitieux de réhabilitation, de construction de logements, de création d'espaces verts et d'amélioration du cadre de vie.

### **Rapport 25.118 – Quartier d'Avenir Hauts-de-Seine – Projet de renouvellement urbain du quartier du Parc Sud à Nanterre – Convention d'attribution en faveur de Hauts-de-Seine habitat**

L'Assemblée départementale a validé l'attribution d'une subvention de 5 M€ à Hauts-de-Seine Habitat pour la réhabilitation des bâtiments Égalité et Fraternité, dans le cadre du renouvellement urbain du quartier du Parc Sud à Nanterre. En échange, 71 logements seront réservés au Département pendant 15 ans. Les travaux débuteront fin 2025 pour un coût total de 31,3 M€.

### **Rapport 25.119 – Aides à la création de logements locatifs sociaux**

L'Assemblée départementale approuve l'attribution de deux subventions : 149 100 € à Hauts-de-Seine Habitat pour 63 logements au Plessis-Robinson et 84 772 € à Rives-de-Seine Habitat pour 11 logements à Courbevoie. Elle a également validé la modification des conditions d'une subvention de 158 145 € en faveur d'Habitat et Humanisme, désormais gérée en stock.

## **CONTRACTUALISATION MUNICIPALE**

### **Rapport 25.120 – Commune de Courbevoie – Contrat de développement Département-Ville – 2025-2027**

L'Assemblée départementale approuve un contrat de subventions avec la Ville de Courbevoie. Le contrat prévoit un soutien maximal de 11,15 M€, dont 7 M€ en investissement (notamment pour un parc municipal dans l'écoquartier Village Delage, l'extension de l'école Guynemer et la rénovation de l'éclairage public) et 4,15 M€ en fonctionnement pour des actions en faveur de la petite enfance, de la culture, du sport et de la prévention.

### **Rapport 25.121 – Commune de Vanves – Contrat de développement Département-Ville – 2025-2027**

L'Assemblée départementale approuve un contrat de subventions avec la Ville de Châtillon. Le contrat prévoit un montant maximal de 8,48 M€, dont 7 M€ en investissement (reconstruction-extension du groupe scolaire du Parc et rénovation du marché couvert) et 1,48 M€ en fonctionnement pour soutenir la petite enfance, la culture, le sport, la prévention de la délinquance et la coordination gérontologique.

#### **Rapport 25.122 – Commune de Châtillon – Contrat de développement Département-Ville – 2025**

L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement 2025 avec la Ville de Châtillon. Le contrat de subventions de fonctionnement prévoit un montant maximal de 750 301 € destiné à soutenir les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, les relais petite enfance, les activités culturelles et sportives, la coordination gérontologique, ainsi que la prévention de la délinquance à Châtillon.

#### **Rapport 25.123 – Commune de Levallois-Perret – Contrat de développement Département-Ville 2023-2025 – Avenant 2**

L'Assemblée départementale approuve l'avenant au contrat de développement avec Levallois-Perret. L'avenant au contrat 2023-2025 avec la Ville de Levallois-Perret, prévoit le redéploiement d'une subvention de 500 000 € initialement prévue pour la création du square Cécile-Vannier vers la réhabilitation-extension du groupe scolaire Anatole-France. La subvention pour ce projet passe ainsi à 6,6 millions €, représentant 21 % du coût total.

## **ENVIRONNEMENT**

#### **Rapport 25.125 – Association Le Pré – Promotion d'une gestion rurale des espaces urbains – Subvention 2025**

L'Assemblée départementale a validé l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'association « Le Pré ». Elle viendra soutenir ses actions de gestion durable des espaces publics, d'agriculture urbaine et d'animations culturelles sur la friche urbaine du « champ de la garde » à Nanterre, en cohérence avec la politique départementale de développement de la trame verte.

## **PATRIMOINE NON SCOLAIRE**

#### **Rapport 25.126 – Châtenay-Malabry – Acquisition d'un foncier rue Vincent Fayot**

L'Assemblée départementale approuve l'acquisition du « Bois du petit Châtenay » à Châtenay-Malabry. Il s'agit de l'acquisition de trois parcelles boisées, totalisant près de 13 000 m<sup>2</sup>, afin d'étendre la promenade des Vallons de la Bièvre et renforcer la liaison verte pour les habitants, en cohérence avec la stratégie départementale des espaces naturels. Le coût est estimé à 650 000 € HT.

#### **Rapport 25.127 – Fontenay-aux-Roses – Cession d'un foncier non bâti**

L'Assemblée départementale approuve la cession d'un foncier à Fontenay-aux-Roses pour un projet géothermique. Elle valide la cession d'environ 2 781 m<sup>2</sup> du site du complexe sportif du Panorama à la Société publique locale GéoSud92, pour un montant de 265 000 € HT. Cette cession permettra la réalisation d'une centrale géothermique, sous réserve de conditions suspensives comme l'obtention du permis de construire et la désignation de GéoSud92 comme délégataire.

#### **Rapport 25.128 - Mise en réforme de biens divers départementaux**

L'Assemblée départementale a validé la mise en réforme de véhicules et autres biens divers du Département. En cas de non-vente de ces biens, ceux-ci seront mis au rebut afin d'être recyclés ou valorisés conformément aux procédures en vigueur.

## CULTURE

### **Rapport 25.131 – Musée du Grand Siècle – Convention de dépôt – MUCEM**

Les élus départementaux approuvent la convention de dépôt de trente-cinq œuvres, détaillées dans la liste annexée à la convention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le MUCEM. Ce dépôt, accordé à titre gratuit pour une durée de cinq ans, permettra d'enrichir les salles et le discours scientifique du musée du Grand Siècle à Saint-Cloud. Les frais de restauration et de transport seront pris en charge par le Département dans le cadre du budget départemental.

### **Rapport 25.132 – Musée du Grand Siècle – Convention de dépôt – Musée Carnavalet**

L'assemblée départementale approuve la convention de dépôt de quatre œuvres, détaillées dans la liste annexée à la convention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Musée Carnavalet. Ce dépôt sollicité pour une durée totale de douze ans accompagnera l'ouverture du musée du Grand siècle à Saint-Cloud. En contrepartie de ce dépôt, le Département prendra en charge les frais de restauration des œuvres, à hauteur d'environ 32 000 €, dans le cadre d'un contrat de la commande publique.

### **Rapport 25.133 – Musée départemental Albert-Kahn – Contrats de prêt et de concession de droits d'auteur – Exposition Dahomey "*Bénin aller-retour, films et photographies 1930*"**

Les élus départementaux approuvent la conclusion de trois contrats de prêt à titre gratuit, pour le prêt de pièces patrimoniales destinées à enrichir l'exposition *Bénin aller-retour : Regards sur le Dahomey de 1930*, qui se tiendra au musée départemental Albert-Kahn du 13 octobre 2025 au 14 juin 2026. Ces prêts concernent huit objets de matériel cinématographique issus des collections de la Cinémathèque française ; vingt-sept objets et documents liés à la mission de 1930, prêtés par le musée du Quai Branly – Jacques Chirac ; trois objets ethnographiques provenant du Museum d'histoire naturelle de Toulouse.

Par ailleurs, une publication co-éditée avec la Réunion des musées nationaux – Grand Palais accompagnera cette exposition. Elle comprendra des contributions rédigées par cinq agents du Département. Afin de permettre leur diffusion, l'assemblée départementale la conclusion de cinq contrats de concession de droits d'auteur, à titre gratuit et non exclusif, entre le Département et les agents concernés.

### **Rapport 25.134 - Musée départemental Albert-Kahn – Contrat de prêt – Châtenay-Malabry – Exposition "*Le monde d'Albert Kahn*" du 1<sup>er</sup> juillet au 7 septembre 2025**

L'assemblée départementale approuve le prêt consenti par le Département portant sur les éléments scénographiques constitués de trois modules et de son montage audiovisuel pour diffusion dans l'exposition itinérante *Albert Kahn, ça déménage*, dans le cadre de l'exposition intitulée *Le monde d'Albert Kahn*, présentée au Pavillon des Arts et du Patrimoine de la Ville du 7 juillet au 1er septembre 2025, mais également d'un kit pédagogique *les Archives de la Planète*.

### **Rapport 25.135 - Maison de Chateaubriand – Lettres manuscrites – Transferts à la maison de Victor Hugo et au musée et parc Buffon de Montbard**

Les élus départementaux approuvent le transfert de propriété de deux lettres manuscrites signées, l'une de Victor Hugo (1867) et l'autre du comte de Buffon (1786), qui n'ont pas d'intérêt au regard des collections de la Maison de Chateaubriand, laquelle les a acquis, le 20 juin 2024 lors d'une vente aux enchères d'un lot comprenant un ensemble de quarante-quatre lettres écrites par Céleste de Chateaubriand. La maison de Victor Hugo de l'Établissement public Paris-Musées et le musée et parc Buffon de la Ville de Montbard ont accepté ce transfert et se réjouissent d'en recevoir gracieusement la propriété.

### **Rapport 25.136 - Archives départementales – Convention de coopération quadripartite – Départements 92/78 – Universités Paris Saclay et Versailles Saint-Quentin en Yvelines**

L'assemblée départementale approuve la convention de coopération dans le cadre de la mention de Master « Archives » à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines, l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et l'université de Paris-Saclay.

L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines a conclu une convention de coopération avec le Département des Hauts-de-Seine dès 2014, qui a permis de valoriser les travaux sur le patrimoine local et de développer les débouchés dans les métiers du patrimoine et de la recherche. L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite renouveler cette convention afin de consolider ce partenariat scientifique et pédagogique. La convention doit être signée par l'université Paris-Saclay, qui délivre le diplôme de master « Archives », et par l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines qui est le principal établissement opérateur de ce master.

### **Rapport 25.137 – Carte d'abonnement aux équipements culturels départementaux – "Bienvenue aux musées !" – Offres SOLO et DUO**

Les élus départementaux approuvent l'évolution de cet abonnement afin d'intégrer de nouveaux équipements culturels départementaux et d'encourager la fréquentation par la création d'une offre DUO permettant au titulaire de la carte de faire bénéficier un accompagnant des mêmes avantages. Pour cela, l'assemblée départementale approuve l'abrogation de la délibération précitée du 16 décembre 2022 relative aux anciennes CGV et d'autre part, approuve les conditions générales de vente et d'utilisation (CGVU) de la carte d'abonnement aux équipements culturels départementaux des Hauts-de-Seine pour les particuliers, dite carte « Bienvenue aux musées ! », offres solo et duo.

## **EDUCATION**

### **Rapport 25.140 – Collèges publics – Subventions exceptionnelles – Année 2025**

L'assemblée départementale approuve l'attribution de subventions exceptionnelles, au titre de l'année 2025, pour un montant total de 165 177 €, aux établissements suivants :

- 9 126 € pour le collège Descartes à Antony pour le financement d'activités sportives ;
- 18 850 € pour le collège Henri-Georges Adam à Antony pour le transport vers des installations sportives ;
- 3 300 € pour le collège Jean Jaurès à Clichy pour la location de lignes d'eau à la piscine ;
- 6 154 € pour le collège Georges Pompidou à Courbevoie pour les contrats d'entretien à souscrire à la fin du partenariat public-privé ;
- 77 747 € pour le collège Maurice Genevoix à Montrouge pour financer des dépenses de viabilisation de l'année 2023 et du premier semestre 2024 ;
- 50 000 € pour le collège Hubert Germain à Suresnes, pour financer le transport vers des installations sportives.

### **Rapport 25.141 – Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics des Hauts-de-Seine en cités scolaires – Programmes 2023 et 2024**

Les élus départementaux approuvent l'adoption du programme des dépenses relatives aux contrôles techniques obligatoires (CTO) et aux contrats d'entretien obligatoires (CEO) dans les cités scolaires du Département des Hauts-de-Seine gérées par la Région Ile-de-France pour les années 2023 et 2024 (cités scolaires Rabelais à Meudon, Pasteur à Neuilly-sur-Seine, Marie Curie et Lakanal à Sceaux et Michelet à Vanves), et approuvent la participation départementale, d'un montant de 143 198,08 €, due à la Région au titre desdites dépenses pour les exercices 2023 et 2024.

### **Rapport 25.142 – Collège Joliot Curie à Bagneux – Conventions d'occupation temporaire de parcelles avec la Commune de Bagneux et la SADEV 94**

L'assemblée départementale approuve deux conventions d'occupation de parcelles afin de permettre la démolition-reconstruction du collège Joliot Curie à Bagneux et de son gymnase. Afin d'offrir un équipement fonctionnel et efficient à la Ville de Bagneux, le Département des Hauts-de-Seine a décidé de démolir le collège Joliot-Curie et son gymnase et de reconstruire à sa place un collège avec une capacité augmentée à 600 élèves, ainsi qu'un gymnase de type C accessible aux associations sportives de la Ville. Il a été convenu entre les parties que le Département occuperait le terrain dans le cadre de conventions d'occupation temporaire des parcelles, et assurerait la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux nécessaires à la démolition et à la reconstruction.

### **Rapport 25.143 – Restauration scolaire et nettoyage – Contrats de concession 2022-2026 – Avenants n° 2 aux contrats Elior et Sodexo**

Depuis la rentrée scolaire 2024, 19 collèges proposent un service de restauration avec une production de repas sur place. Ce mode de production repose sur la transformation de denrées brutes sur le site même du collège, pour être servis le jour même. Le Département souhaite poursuivre ce déploiement dans les établissements où il n'est pas nécessaire de prévoir des travaux structurants. Cette volonté respecte l'Agenda 20301 qui a fixé comme objectif le retour en production sur place dans 50 % des collèges. Pour la rentrée scolaire 2025-2026, les travaux de retour en production sur place concerneront les collèges Edouard Manet à Villeneuve-la-Garenne, Les Petits Ponts à Clamart, Jean Mermoz à Bois-Colombes, Jean-Baptiste Clément à Colombes et Henri Bergson à Garches. Afin de rendre concrète la politique de restauration scolaire et de propreté des collèges du Département, les élus départementaux approuvent l'intégration de ces nouveaux collèges par la conclusion d'avenants aux contrats de concession.

### **Rapport 25.144 – Subventions de fonctionnement 2025 à 4 associations œuvrant pour l'éducation des collégiens et jeunes du Département**

Les élus départementaux approuvent, l'attribution de subventions de fonctionnement à quatre structures pour l'année 2025, pour un montant total de 56 000 €, reconduisant en partie les aides accordées en 2024 :

- 35 000 € au Mémorial de la Shoah, dans le cadre du Parcours mémoriel départemental, en lien avec les Archives et le Mont Valérien ;
- 9 000 € à L'École à l'Hôpital, pour l'accompagnement éducatif individualisé d'enfants hospitalisés ;
- 7 000 € à la FCPE 92, pour l'information des familles et la formation des représentants de parents d'élèves ;
- 5 000 € à Votre École Chez Vous, qui assure la scolarisation gratuite à domicile d'enfants malades ou en situation de handicap.

### **Rapport 25.145 – EMIS – Conventions de rattachement – Année scolaire 2025-2026**

L'assemblée départementale approuve la reconduction, pour la prochaine rentrée scolaire, des brigades d'équipe mobile d'intervention en suppléance (EMIS) avec la répartition des effectifs suivante : brigade Sud 2 agents ; brigade Nord 3 agents ; brigade Centre 10 agents. Les élus départementaux approuvent ainsi quatre conventions de rattachement des brigades de l'EMIS à quatre collèges publics pour l'année scolaire 2025-2026. En place depuis janvier 2009, cette équipe de 15 agents complète le dispositif existant en matière de remplacement des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), en effectuant des suppléances de courte durée ou des remplacements d'urgence dans l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement.

## DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

### **Rapport 25.146 – Pass+ – Cession à titre gratuit d'ordinateurs portables**

Les élus départementaux approuvent la cession, à titre gratuit, aux familles des collégiens en fin de scolarité dans l'enseignement secondaire, des ordinateurs portables précédemment mis à leur disposition. Afin de lutter durablement contre la fracture numérique, le Département des Hauts-de-Seine a mis en place un dispositif de mise à disposition d'équipements informatiques sur toute la durée de la scolarité au collège, pour les collégiens issus de familles aux revenus modestes, dans le cadre du Pass+ Hauts-de-Seine. En fin de cycle, afin d'allonger la durée de vie de ces équipements et d'en maintenir l'usage au bénéfice des élèves, le Département cède donc, à titre gratuit, 3042 ordinateurs portables aux familles bénéficiaires, au titre de sa compétence en matière d'action sociale.

## ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - M. LARGHERO

### **Rapport 25.147 – SPL Citallia – Nouvel actionnaire – Commune de Sartrouville**

L'Assemblée départementale approuve le contrat-type de cession d'actions détenues par le Département dans le capital de la société publique locale Citallia, ainsi que la cession de 250 des actions du Département dans le capital de la société publique locale Citallia à la Commune de Sartrouville, pour un montant total de **2 500 €**.

## INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

### **Rapport 25.148 – Rénovation d'éclairage public – Convention de financement – Grand Paris Seine Ouest (GPSO)**

L'Assemblée départementale approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO), relative à la rénovation complète de l'éclairage public des routes départementales concernées. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 195 008,69 € HT, soit **2 634 010,44 € TTC**.

### **Rapport 25.149 – Rénovation de l'éclairage public – Convention de financement – Commune de Neuilly-sur-Seine**

L'Assemblée départementale approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Neuilly-sur-Seine, relative à la rénovation complète de l'éclairage public de la RD 1 Boulevard Général Leclerc à Neuilly-sur-Seine, par laquelle le Département s'engage à participer financièrement à hauteur de 100 % du montant des travaux, dans la limite de 1 402 833,33 € HT.

### **Rapport 25.150 – Boulogne-Billancourt – Requalification du quai du Point du Jour (RD 1) – Demande de subvention auprès de l'AESN**

L'Assemblée départementale approuve la demande de subvention auprès de l'AESN pour le financement des travaux de requalification du Quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt. Le Département projette d'effectuer des travaux de réaménagement du Quai du Point du Jour (RD 1) à Boulogne-Billancourt pour y insérer une piste cyclable bidirectionnelle côté bâti. Cette nouvelle piste cyclable de 500m permettra de créer une continuité d'itinéraire entre la piste bidirectionnelle parisienne et les pistes à Issy. Le démarrage de ces travaux est prévu fin 2025-début 2026 pour une mise en service des aménagements à l'automne 2026. Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 2 000 000 € HT.

### **Rapport 25.151 – RD 910 – Chaville – Protocole d'accord 611 avenue Roger Salengro**

L'Assemblée départementale approuve le protocole conclu entre le Département et les propriétaires expropriés de la parcelle située 611, avenue Roger Salengro à Chaville, relatif à la requalification de la RD910, supportant un immeuble de rapport, portant principalement sur : le montant des indemnités de dépossession dues par le Département, l'engagement du Département de réaliser les travaux de reconstitution des fonctionnalités dans le cadre et à l'issue des travaux de démolition de l'immeuble édifié notamment sur la parcelle ; l'engagement des propriétaires de rembourser au Département une indemnité de 93 373,50 € ; l'engagement du Département et des propriétaires à se désister de l'instance actuellement pendante devant la Cour d'appel de Versailles ; l'engagement de non-recours des propriétaires relatif à la procédure d'expropriation. L'Assemblée départementale approuve la prise en charge des frais d'acte, estimés à environ 35 000 €, par le Département.

### **Rapport 25.152 – RD 9 – Villeneuve la Garenne – Acquisition et classement de deux parcelles**

L'Assemblée départementale approuve l'acquisition de ces deux parcelles et les classe dans le domaine public routier départemental, situées boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne, d'une surface totale de 227 m<sup>2</sup>, en nature de trottoir, et appartenant à la société Cogedim Paris Métropole. Les frais d'acquisition, à la charge du Département, sont estimés à **2 000 €**.

### **Rapport 25.153 – Voirie – Gennevilliers – Acquisition de parcelles**

L'Assemblée départementale approuve l'acquisition des terrains situées à Gennevilliers à l'euro symbolique, dans les conditions prévues dans l'acte de vente, et de classer les parcelles dans le domaine public routier départemental. Les frais d'acquisition, à la charge du Département, sont estimés à **3 000 €**.

## **TRANSPORTS**

### **Rapport 25.154 – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage – Ville de Colombes – Libération foncière de l'école Charles Péguy – Prolongement du T1**

L'Assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Colombes, qui permettra au Département d'exercer, dans l'emprise de l'école, toutes les attributions attachées à la qualité de maître d'ouvrage de l'opération.

## **TOURISME**

### **Rapport 25.155 – Conventions avec les partenaires de la navette fluviale départementale**

L'Assemblée départementale approuve les cinq conventions établies avec les partenaires du dispositif « navette fluviale départementale ». Ainsi, tout porteur d'un billet de la navette fluviale départementale bénéficiera d'une entrée ou d'une visite à tarif réduit dans les sites partenaires, notamment la Tour aux Figures, le musée départemental Albert-Kahn, le domaine national de Saint-Cloud ou encore la manufacture de Sèvres.

## **EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **Rapport 25.156 – Qualité de la baignade de la Seine et de la Marne – Convention relative à l'échange et l'exploitation de données – Ville de Paris**

L'Assemblée départementale approuve la convention relative à l'échange et l'exploitation de données de suivi de la qualité baignade de la Seine, conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Paris.

### **Rapport 25.157 – Assainissement – Renouvellement des conventions de gestion coordonnée avec les EPT**

L'Assemblée départementale approuve les conventions de gestion coordonnée des réseaux territoriaux et départementaux d'assainissement, conclu entre le Département et les quatre établissements publics territoriaux Vallée Sud Grand Paris (VSGP), Grand Paris Seine Ouest (GPSO), Paris Ouest La Défense (POLD) et Boucle Nord de Seine (BNS).

### **Rapport 25.158 – Convention de mise à disposition des données SIG de Voies navigables de France au bénéfice du Département des Hauts-de-Seine**

L'Assemblée départementale approuve la convention fixant les conditions de réutilisation par le Département des Hauts-de-Seine des données de Voies navigables de France. Elle traite des sujets de responsabilité, de protection des données à caractère personnel, de la bonne utilisation des données, de la garantie de non-modification et de l'indication de la source. Ces données ont vocation à nourrir les réflexions sur la reconquête des berges initiées à la suite de l'adoption du schéma départemental d'aménagement des berges de Seine de 2006 et confortées avec la révision de 2022. La convention, conclue à titre gratuit, entrera en vigueur à compter de sa signature pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.

## **PERSONNEL**

### **Rapport 25.159 – Association Roue libre 92 – Subvention 2025**

L'Assemblée départementale approuve le renouvellement du soutien départemental à l'association Roue libre 92 pour mener à bien ses projets, pour une subvention de **10 000 €** au titre de l'année 2025.

### **Rapport 25.160 – Association Football Club 92 – Subvention 2025**

L'Assemblée départementale approuve la subvention de 10 000 à l'association Football Club 92, qui est une association permettant aux agents départementaux de pratiquer le football dans le cadre de compétitions inter-entreprises, notamment lors de la Coupe de France des Départements et Préfectures.

## **AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS**

### **Rapport 25.161 – Aide à l'aménagement du logement pour l'accueil du premier enfant à 2 assistants familiaux**

L'Assemblée départementale approuve l'attribution de cette aide à deux assistantes familiales répondant aux critères d'octroi, d'un montant de **2 000 €**. Cette aide à l'aménagement du logement pour l'accueil du premier enfant doit permettre de couvrir les frais liés aux travaux et à l'équipement adapté pour aménager la chambre ou l'espace de l'enfant à accueillir. Elle est versée à la condition que l'assistant familial s'engage à travailler au moins trois ans pour le Département des Hauts-de-Seine. Elle est versée en deux temps : 1 000 € à la signature du premier contrat de travail à durée indéterminée, et 1 000 € à la signature du premier contrat d'accueil.

## **ADOPTION**

### **Rapport 25.162 – Indemnités d'adoption à des familles d'accueil adoptant un enfant confié à l'aide sociale à l'enfance – Année 2025**

L'Assemblée départementale approuve l'attribution de cette aide aux assistantes familiales concernées au titre de l'année 2025. Quatre assistantes familiales sont ainsi susceptibles de bénéficier de cette aide, d'un montant de **5 391,05 €**. Afin de favoriser l'épanouissement dans une continuité affective, stable et durable de tout enfant ou jeune jusqu'à 21 ans, le Conseil départemental facilite son adoption par l'assistant familial qui en a la garde – si celui-ci en a la volonté et en remplit les conditions – par le versement d'une indemnité d'adoption. Le montant de l'aide du Département, versée sous condition de ressources, varie selon l'âge et l'état de santé de l'enfant.

## **SENIORS**

### **Rapport 25.163 – Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – Mise en place des tarifs différenciés**

L'Assemblée départementale approuve la fixation du tarif différencié dans la limite plafond de 20 %, permettant aux établissements de disposer de marges de manœuvre supplémentaires, sans pour autant rentrer dans le champ concurrentiel d'EHPAD privés lucratifs ou privés non lucratifs, et tout en maintenant une offre d'hébergement accessible.

## **RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES**

### **Rapport 25.164 – Modalités de mise en œuvre opérationnelle de la FICOL avec le GRET – Convention cadre et avenants aux conventions de financement 2024 et 2025**

L'Assemblée départementale approuve la signature d'une convention cadre de rétrocession d'une partie des fonds de l'AFD au GRET pour la mise en place des activités à Siem Reap et, d'autre part, propose des avenants aux conventions 2024 et 2025 conclues entre le Département et le GRET, afin de rétrocéder une partie du financement de l'AFD. L'AFD a octroyé une subvention d'un montant total de 1 456 262 € au Département pour la mise en œuvre d'un projet intitulé TETARD (Territoires Engagés dans la Transition Agro-écologique, la Résilience et l'alimentation Durable) sur une période de trois ans, de 2024 à 2027.